



**ACER-MJO** ACTION CHRÉTIENNE DES ÉTUDIANTS RUSSES  
MOUVEMENT DE JEUNESSE ORTHODOXE

# camp d'été de l'acer mjo La Servagère



*du 10 juillet au 14 août 2023*

## *Vie du camp*

Chaque année au mois de juillet, l'ACER-MJO organise un camp d'été pour les jeunes dans le Vercors. Durant près d'un mois des enfants de toutes origines, âgés de 8 à 17 ans, font l'expérience d'une vie communautaire fondée sur un approfondissement de la foi orthodoxe.



## **Situation du camp :**

Le camp de l'ACER-MJO est installé à la Servagère, à 1100 mètres d'altitude au cœur du Parc Régional du Vercors (Alpes françaises).

## **Adresse du camp :**

**Camp de l'ACER-MJO**  
**3800, Route de La Servagère**  
**38470 - Malleval-en-Vercors**

## **Hébergement**

Les enfants sont hébergés dans de grandes tentes pour 8 à 15 personnes, réparties sur le site.

Une église, située au cœur du camp, accueille l'ensemble des participants pour les prières quotidiennes, les fêtes et les liturgies dominicales.

Une grande maison de 1200 m<sup>2</sup> disposant de toutes les installations sanitaires, de plusieurs salles d'activités, d'une infirmerie, d'une lingerie, d'un économat, d'une cuisine moderne, permet un parfait fonctionnement du centre conformément aux réglementations en vigueur.

## **Encadrement**

Les enfants sont encadrés au quotidien par des animateurs (titulaires du BAFA ou stagiaires), un directeur (titulaire du BAFD ou d'une équivalence), un directeur adjoint, un chef de camp

et par tout le personnel pédagogique et technique assurant son bon fonctionnement.

Une préparation spécifique des animateurs se fait tout au long de l'année, au travers de discussions avec des "anciens" du camp et des ateliers pratiques sur des thèmes variés.



## **Activités**

Les différentes activités proposées au camp s'organisent autour de l'église. Un prêtre vit au quotidien aux côtés des enfants. Dans le cadre naturel exceptionnel du Vercors, excursions en montagne, activités sportives variées, ateliers de travaux manuels, de chant, de culture chrétienne, de préparation liturgique sont autant de moyens mis en œuvre pour vivre au quotidien en Christ.



ACER-MJO

### 1 / Comment inscrire votre enfant ?

1. Connectez-vous sur [www.acer-mjo.org](http://www.acer-mjo.org)
2. Remplir le [bulletin d'inscription](#) en ligne (un par enfant).
3. Retourner [la fiche sanitaire](#) par la poste ou par mail ([secretariat@acer-mjo.org](mailto:secretariat@acer-mjo.org)).
4. Faire parvenir [la totalité du règlement](#) pour l'inscription de chaque enfant (séjour + voyage). (voir ci-dessous)
5. Nous envoyer [la copie du carnet de vaccination](#) et une [photocopie de l'attestation de sécurité sociale en cours de validité](#) sur laquelle votre enfant figure.
6. En avril, seuls [les dossiers complets](#) pourront être retenus.



### 2 / Comment effectuer mon règlement ?

Vous pouvez régler en espèces, par chèques, chèques-vacances ou par virements bancaires. Des échelonnements sont possibles.

Vous pouvez aussi payer en une seule fois avec carte bancaire sur notre page sur helloasso : <https://www.helloasso.com/associations/acer-mjo>.

Le règlement du séjour de votre (vos) enfant(s) doit nous parvenir pour que l'inscription soit prise en compte.

Vous pensez pouvoir bénéficier d'une aide ? Dans ce cas, vos chèques ne seront encaissés qu'après obtention de vos aides.

### 3 / Solidarité aux familles

Le coût financier du camp représente une charge importante dans le budget des familles. Des aides au départ en vacances des enfants sont proposées par divers organismes publics et privés. Adressez-vous à la CAF, à votre mairie, au conseil général, ou bien au CE ou au service social de votre entreprise.

Sachez que désormais l'ACER-MJO doit recevoir l'agrément de chaque CAF départementale pour que celle-ci vous accorde son aide. Certaines CAF (93, 77) nous ont déjà informés de leur refus



### Quête sur la voie publique

L'ACER-MJO est autorisée par la préfecture à quêter dans la rue avec cartes et tronc officiels. Chaque année le résultat de cette quête permettra de financer des bourses pour accueillir des enfants au camp.

Le **11 juin 2023** vous pourrez nous aider en vous rendant disponibles quelques heures. Faites-vous connaître auprès du secrétariat qui vous donnera les informations en temps utile. Parents et enfants (ces derniers seront encadrés par un adulte) peuvent participer à cet effort solidaire et convivial !!

pour diverses raisons indépendantes de notre volonté.

L'ACER-MJO propose des facilités pour alléger le coût du camp :

10% de réduction sur le prix du séjour à partir de 3 enfants inscrits (hors transport).

Un échelonnement du règlement des frais de séjour de vos enfants jusqu'à 12 mois, en nous envoyant la totalité des chèques, ou en effectuant un virement mensuel.

Des bourses d'aide financées par la quête annuelle que nous organisons chaque année en juin (voir ci-contre) et des dons d'associations comme le ZEMGOR, de paroisses ou de particuliers.

Le secrétariat est à votre disposition pour vous guider dans vos démarches.



### 4 / Voyages collectifs

Les voyages en groupe s'effectuent en TGV entre Paris et Grenoble, puis en autocar entre Grenoble et La Servagère.

Quelques jours avant le départ, nous vous préciserons (par e-mail, sur le site Internet) les modalités de dépôt des bagages, l'horaire du train, ainsi que l'heure et le lieu de rendez-vous à la gare.

La SNCF n'autorisant pas les groupes à prendre les bagages dans le train, ceux-ci sont livrés par transporteur routier au départ et à l'arrivée à la maison de l'ACER-MJO. Le tarif est inclus dans le prix du voyage collectif.

### 5 / Voyages individuels

Vous devez indiquer sur le bulletin d'inscription les dates exactes de l'arrivée et du départ du camp de votre enfant. Si la date de départ est modifiée en cours de séjour, les parents sont tenus de prévenir par écrit la direction du camp.

### 6 / Enfants voyageant seuls

Quelle que soit la façon dont votre enfant voyage, vous devez tout organiser jusqu'à la Servagère. Aucun enfant ne pourra être accueilli à la gare.

Les enfants voyageant individuellement au retour devront être munis d'une autorisation écrite de leurs parents leur permettant de quitter le camp. La date exacte de leur départ et le moyen de transport devront être clairement mentionnés.

**AUCUN ENFANT NE POURRA QUITTER LE CAMP SANS CETTE AUTORISATION ÉCRITE.**

[ Pour tout renseignement, contactez le secrétariat ]



ACER-MJO

91 rue Olivier de Serres 75015 Paris  
secretariat@acer-mjo.org

+33 (0)1 42 50 53 66  
[www.acer-mjo.org](http://www.acer-mjo.org)